

Règlements tires de tracteurs

1. Les freins du tracteur doivent être fonctionnel et le chauffeur doit rester assis sur le siège du tracteur lors de la tire.
2. Les pesées avant ne doivent pas dépasser 30 pouces du devant du tracteur (à son point le plus avancé) et doivent être placées sur le même sens du tracteur.
3. Les supports de pesées arrière devront être installés pour faciliter l'attachement de la traîne et pour la sécurité de tous.
4. La barre de tire doit avoir un minimum de 8 pouces du P.T.O. au bout de la barre.
5. La barre de tire ne doit pas avoir de point d'attache plus haut que 22 pouces et aucun système à pivot permettant de garder la barre à 22 pouces durant la tire.
6. Les barres de tire modifiées doivent respecter un espace raisonnables pour le crochet de la traine.
7. Deux personnes ne peuvent s'enregistrer avec le même tracteur dans une même classe sauf pour les classes féminines de tracteurs antiques (1962 et moins).
8. Le même tracteur peut tirer dans deux classes différentes avec les racks à pesée sur les barres de relèvements, la barre devra être visible pour l'opérateur de la traine, sinon un espace devra être fait de 6 pouces pour que l'opérateur puisse mettre son crochet en sécurité.
9. Tous les participants doivent respecter la largeur de la piste qui sera déterminé par les organisateurs.
10. Dans les classes pro-farm, tout tuyau d'échappement modifié devra pointer vers le haut ou vers le devant du tracteur.
11. Chaque tracteur a droit à 2 essais par classe sauf pour élimination lors de compte complet.
12. Les classes sont: 4000 - 5000 - 6000 - 7000 - 8000 - 9000 - 10500 - 12000 - 13500 - 15000 - 18000 - 21000 - 24000 et 27000. Un excédent de 100 lbs maximum sera toléré.
13. Seulement le poids sera pris en considération, pas de restriction sur la force du moteur, aucun dynamomètre.
14. Il y aura une première, deuxième et troisième place. Seul les juges mesurerons la distance parcourue et veilleront au bon déroulement de l'activité et leur décision est finale.
15. Les vérificateurs sur places ont le droit de vérifier et inspecter les tracteurs. À défaut de se conformer, le participant sera disqualifié.
16. Le participants aura le droit de recommencer la tire s'il ne réussit pas à franchir 75 pieds.
17. Les deux mains du conducteur doivent être visible et le tracteur doit être sur le parc ou au neutre lors de l'accrochage et décrochage du crochet.
18. Nous voulons des conducteurs sobres sous peine de disqualification.
19. Tout participant d'âge mineur doit avoir l'autorisation de l'un de ses parents ou d'un tuteur avec signature obligatoire.
20. Le Festival de la fenaison et la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se dégagent de toutes responsabilités pour cet événement.

Ces règlements sont faits pour donner la chance à tous les participants.
N'oubliez pas que le but de cette activité est de s'amuser et avoir du plaisir ensemble.